

2ème édition du CONCOURS D'ILLUSTRATION de l'espace Ulys – 2016/2017

REGLEMENT

Article 1 : Contexte du projet

L'**Université de Lyon** est une communauté d'universités et établissements qui fédère les universités, grandes écoles de Lyon et Saint-Etienne et le CNRS. Le site compte 129 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants-chercheurs, 220 laboratoires publics, et propose des formations de qualité dans tous les domaines scientifiques : sciences de la vie et de la matière, sciences humaines et sociales, technologies de l'information et de la communication, santé, sciences pour l'ingénieur, sciences des bibliothèques, arts et spectacles, langues et littérature, architecture, commerce.

L'**espace Ulys**, porté par la Fondation pour l'Université de Lyon, est un service d'accueil international pour les chercheurs et doctorants étrangers en séjour sur le territoire Lyon Saint-Etienne en lien avec l'un des laboratoires ou établissements de l'Université de Lyon. L'espace Ulys accompagne les scientifiques dans la préparation de leur séjour, leur arrivée et leur installation : démarches administratives, logement, intégration sociale et culturelle, etc.

Article 2 : Descriptif du projet

En 2015, l'espace Ulys a organisé son premier concours d'illustration afin de sélectionner le dessin illustrant la jaquette d'un carnet personnalisé offert en cadeau de bienvenue aux scientifiques nouveaux arrivants.

Ce carnet est édité en édition annuelle (année scolaire couvrant sur deux années civiles)..

L'espace Ulys lance en avril 2016 la 2ème édition de son concours pour 2016/2017.

La personnalisation du carnet prendra deux formes distinctes : **embossage du logo** de l'espace Ulys sur la couverture rigide du carnet et **jaquette en papier illustrée personnalisée qui fait l'objet du présent concours**.

L'illustration doit être représentative de l'Université de Lyon et des valeurs véhiculées par celle-ci (**territoire Lyon Saint-Etienne, enseignement, science, recherche, accueil international, ouverture, excellence, innovation**).

Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, **inscrite en tant qu'étudiant(e) ou élève dans l'un des établissements de l'Académie de Lyon**.

Plusieurs participants peuvent s'associer et présenter une seule illustration ; le cas échéant le prix sera partagé entre eux.

Espace Ulys

Fondation pour l'Université de Lyon

210 rue Jean Jaurès

69007 Lyon

www.espace-uly's.fr

information@espace-uly's.fr

La participation au concours implique que les illustrations proposées soient inédites, créations originales libres de droit pour une durée illimitée dans le temps, en France et à l'international.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. En particulier, conformément à l'article 6, le choix du jury est souverain et ce choix ne sera pas motivé auprès des candidats.

Article 4 : Format de l'illustration

Les illustrations doivent être présentées sur papier. La participation est limitée à 1 illustration par personne ou par groupement de personnes.

Taille de la jaquette : 503 mm x 169 mm

Taille de l'illustration : deux options possibles (cf annexe pages 5 et 6 du présent règlement)

Toutes les techniques sont permises étant entendues qu'elles devront se prêter à une reproduction par des moyens d'impression habituels (quadrichromie) dans le cadre d'un tirage à plusieurs centaines d'exemplaires, et à une reproduction sous forme d'image informatique.

L'illustration doit être une création pour L'Université de Lyon et ne pas avoir été déjà publiée.

Participer au concours sous-entend l'autorisation de reproduire l'illustration.

Toutes les réalisations numériques doivent nous parvenir imprimées.

Les illustrations doivent nous parvenir au plus tard le 27 juin 2016 à

Espace Ulys

Fondation pour l'Université de Lyon

210 avenue Jean Jaurès

69007 Lyon.

Joindre à l'illustration présentée nom, adresse, âge, numéro de téléphone, une adresse mail, ainsi que le présent règlement, daté et signé.

Prévoir une enveloppe assez grande pour ne pas plier l'illustration. Par sécurité, rajouter un carton du même format.

Article 5 : Prix

Le participant retenu par le jury se verra récompensé par un **prix de 500€**

Le jury est composé de représentants de l'Université de Lyon ou de ses établissements membres, de la Fondation pour l'Université de Lyon et d'entreprises partenaires.

Il est prévu que le jury se réunisse en septembre 2016.

Le gagnant sera prévenu individuellement, et son nom sera rendu public.

Espace Ulys

Fondation pour l'Université de Lyon

210 rue Jean Jaurès

69007 Lyon

www.espace-uly's.fr

information@espace-uly's.fr

Articles -6 : Critères de sélection du jury

Les organisateurs garantissent aux participants l'impartialité, la bonne foi, la loyauté des membres du jury. Conformément aux usages, le jury pourra écarter toute illustration s'il estime qu'elle ne convient pas à sa publication. Le jury statuera souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Le jury prendra en compte les critères suivants :

- **L'inventivité, l'originalité, les couleurs harmonieuses véhiculant une image positive et gaie de l'Université de Lyon et du territoire Lyon Saint-Etienne.**
- La représentation des mots clés suivants :
 - Enseignement
 - Recherche -science – innovation
 - Accueil international, publics étrangers, ouverture
 - Excellence, innovation

Article 7 : Droit des illustrations

Dans le présent article, l'espace Ulys, la Fondation pour l'Université de Lyon, et l'Université de Lyon sont désigné comme « les organisateurs » du concours.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, les organisateurs s'engagent à respecter les droits moraux et patrimoniaux du ou des auteurs. En particulier les organisateurs s'engagent à :

- porter le nom du ou des auteurs sur toute reproduction ou utilisation de l'illustration gagnante ;
- ne pas modifier l'illustration sans l'accord préalable du ou des auteurs ;
- ne pas exploiter l'illustration d'autre manière que précisée ci-dessous, à moins d'une convention préalable avec le ou les auteurs.

L'exploitation prévue de l'illustration gagnante, exclusivement à titre non commerciale, est la suivante :

- à titre principal, reproduction sur la jaquette entourant le carnet de prise de note remis aux scientifiques étrangers. Il est prévu à ce titre un tirage de 300 à 500 exemplaires, qui pourra être complétés par un ou des tirages complémentaires en 2016.
- à titre secondaire, reproduction sur les sites internet des organisateurs et dans les rapports d'activité des organisateurs, à but d'illustration et de promotion du concours.

Le ou les auteurs de l'illustration gagnante cèdent gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion et de reproduction de l'illustration pour l'exploitation prévue ci-dessus, et ceci pour une durée de trois ans.

Le participant déclare être l'auteur des illustrations, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge les organisateurs de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété intellectuelle et incorporelle des illustrations.

Le participant s'engage à proposer une illustration ou des illustrations dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur.

Les participants non gagnants du concours ne cèdent aucun droit aux organisateurs du concours, qui n'utiliseront leurs illustrations en aucune manière. Les illustrations qui n'ont pas été primées resteront à

Espace Ulys

Fondation pour l'Université de Lyon
210 rue Jean Jaurès
69007 Lyon
www.espace-uly's.fr
information@espace-uly's.fr

disposition des candidats qui souhaiteraient les récupérer, dans les locaux de l'espace Ulys, et ceci jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 8 / Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification des données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante :

Fondation pour l'Université de Lyon, 210 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon

Rappel du Calendrier :

Date de réception des illustrations : au plus tard le 27 juin 2016

Date du jury : septembre 2016

Date de conception et diffusion des carnets : octobre 2016

Je soussigné (en cas d'association de plusieurs personnes physiques pour la création de la même illustration, chaque personne physique concernée doit être indiquée et signataire) :

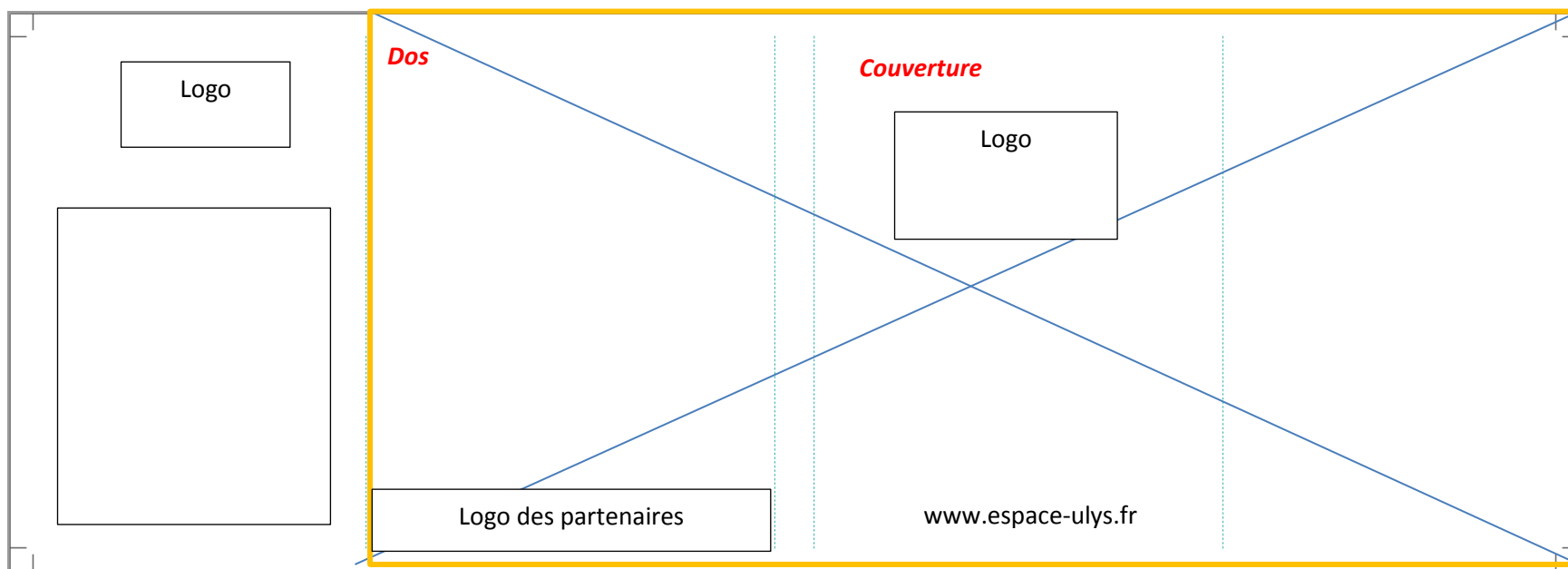
Déclare avoir lu et approuvé le présent règlement

Fait à, le.....

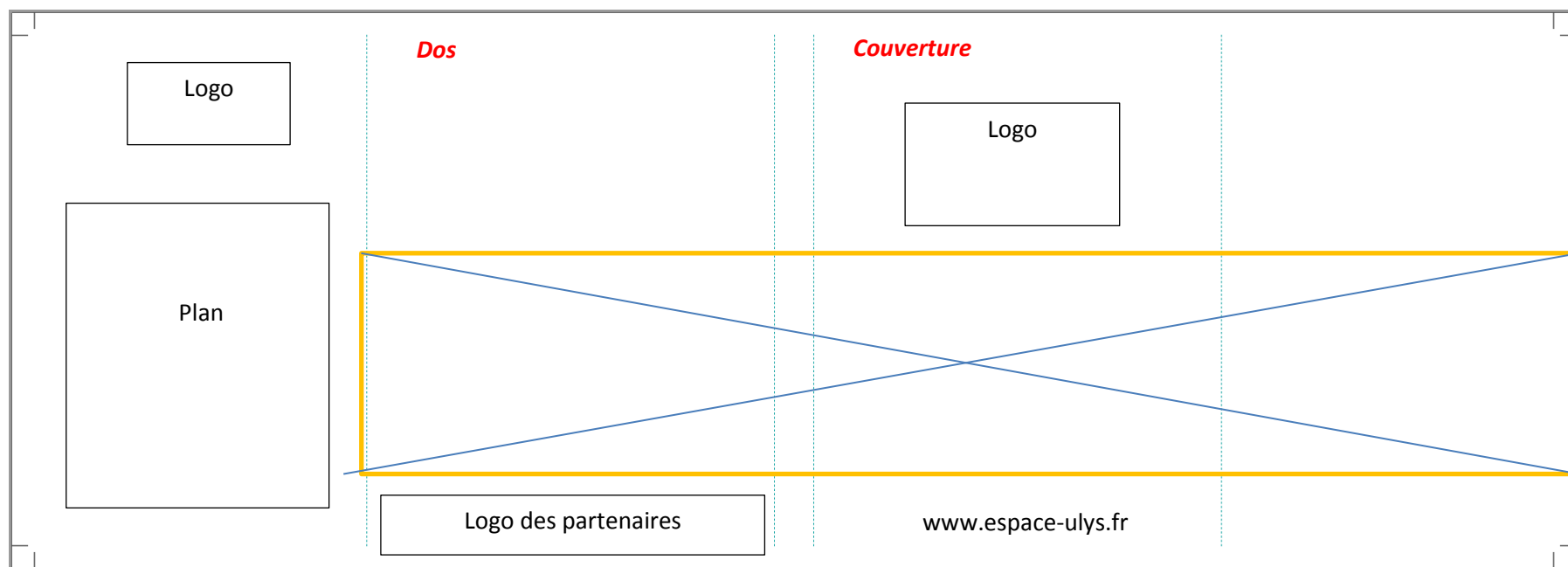
Signature obligatoire

ANNEXE : GABARIT DE LA JAQUETTE (503X169)

Option 1 : taille maximum de l'illustration 400X169



Option 2 : taille de l'illustration : 400X (80 à 90) en format frise



Espace Ulys
Fondation pour l'Université de Lyon
210 rue Jean Jaurès
69007 Lyon
www.espace-uly's.fr
information@espace-uly's.fr